Rapport de rendement sur le développement durable

Décembre 2000

Remarque

Dans cette publication, toutes les expressions désignant des personnes visent à la fois les hommes et les femmes.

The English version of this publication is called Performance Report on Sustainable Development.

Message du commissaire et du commissaire délégué

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir le deuxième Rapport de rendement sur le développement durable préparé par l'ADRC. Ce rapport indique, pour la période de déclaration débutant le 1er avril 1999 et se terminant le 31 mars 2000, le travail accompli par notre organisation à l'appui de notre stratégie de développement durable (SDD) de 1997.

Notre programme de développement durable (DD) constitue de diverses façons un important élément de cohésion dans notre organisation. Il transcende tous les cadres de programmes, d'opérations et de régions. Intégrant les concepts d'équité, de justice et de responsabilité, il s'applique tout autant à nos services à la clientèle qu'à nos pratiques de gestion interne.

Dans notre premier rapport, nous avons indiqué que l'ADRC s'était engagée à intégrer le concept de DD dans son mode de fonctionnement. En transformant notre mode de fonctionnement en celui d'une agence, nous veillerons à ce que nos politiques, nos programmes et nos pratiques internes englobent véritablement le concept de DD.

En outre, nous avons fait valoir les occasions exceptionnelles qui nous sont offertes en matière de contribution au mieux-être économique, social et environnemental, ainsi qu'à l'avenir du Canada. Nous avons réalisé des progrès constants vers l'atteinte de nos objectifs au cours de la période de déclaration. Parmi nos réalisations les plus saillantes, mentionnons le répertoire de nos problèmes en matière de DD et de nos systèmes de gestion environnementale. Nous avons maintenant une meilleure connaissance de nos problèmes en matière de DD et des lacunes à combler en matière de connaissances. Nous avons aussi une idée plus précise des bonnes pratiques de gestion actuellement en place pour résoudre nos problèmes environnementaux, ainsi que des améliorations à apporter.

La réalisation du mandat de l'ADRC nous pose des défis continus. En bonne part, ces défis résultent de conditions externes et de leur incidence sur notre charge de travail et sur nos priorités internes. Toutefois, les efforts que nous consacrons à relever ces défis ne doivent pas nous faire perdre de vue les objectifs et les buts globaux que nous poursuivons en matière de DD, cette-à-dire un mode plus holistique et plus sensible de fonctionnement et de prestation de services aux Canadiens.

Notre programme de DD porte fruits, et nous en sommes redevables à nos employés. Grâce à leur précieuse contribution, notre organisme est en mesure de demeurer un bon citoyen et de contribuer ainsi à la nouvelle vision du monde qui est d'accroître le mieux-être sur la planète pour la génération actuelle et celles à venir.

Dans cet esprit d'amélioration continue, nous sollicitons vos suggestions concernant la façon dont nous pouvons renforcer notre programme de DD et nos rapports de rendement.

Rob Wright

Alain Jolicoeur

Table des matières

Introduction 4

Réalisation de nos engagements 5

But n° 1 : Renforcement des capacités internes 5

But n° 2 : Intégration du DD dans les principaux cadres de gestion 9

But n° 3 : Réduction de l'incidence des activités de l'ADRC sur l'environnement 10

Bref 17

Exemples de réussites à l'ADRC 18

Annexe 1 : Plan d'action détaillé 19

Annexe 2 : Représentants du DD 30

Introduction

Nous gérons ce que nous mesurons.

Les rapports sur le rendement sont importants car ils procurent de l'information, constituent un outil de responsabilisation, donnent l'occasion de faire valoir nos réussites et stimulent chez nous le désir d'amélioration.

Voici donc le deuxième rapport annuel de rendement sur le développement durable préparé par notre organisation. Il procure à la direction et aux employés de l'information concernant la façon dont nous respectons les engagements que nous avons pris en vue d'appliquer notre stratégie de développement durable de 1997.

Notre deuxième rapport diffère du premier sous un aspect important : les résultats sont appuyés par une revue indépendante effectuée par des spécialistes de la vérification externe et par la revue exhaustive faite à l'interne par la direction.

Le processus de rapports de rendement à l'ADRC.

Les rapports de rendement constituent le point de départ des engagements pris par les directions générales et les régions en matière de stratégie de développement durable (SDD). Les engagements forment la base des ententes de rendement conclues avec les membres de la direction aux divers niveaux.

Les progrès réalisés dans l'accomplissement des engagements en matière de DD sont suivis par la direction générale ou par la région, puis communiqués sur une base annuelle à la Division du développement durable, Direction de la gestion des immeubles et du développement durable, Direction générale des finances et de l'administration, qui est le bureau de première responsabilité (BPR) pour le DD à l'ADRC.

Dans le cadre du rapport ministériel sur le rendement / rapport annuel, les résultats sont résumés et présentés au Parlement et aux Canadiens intéressés. En outre, ils sont présentés de façon plus détaillée à la direction, aux employés et aux autres parties intéressées grâce au présent *Rapport de rendement sur le développement durable*.

Nous utilisons les vérifications pour effectuer le suivi de notre rendement et pour en faire l'amélioration continue. Quel que soit leur niveau, les membres de la direction peuvent s'attendre, au cours de la vérification interne ordinaire de leur programme ou de leurs activités, à se faire poser des questions concernant leurs engagements ou leur rendement en matière de DD.

Les composantes du programme et la stratégie de DD sont aussi examinées et/ou vérifiées par le commissaire à l'environnement et au développement durable, Bureau du vérificateur général.

Réalisation de nos engagements

Par l'adoption de notre SDD, nous nous sommes engagés à mettre en oeuvre 38 mesures entre le 1er avril 1999 et le 31 mars 2000. De ces mesures prévues, 24 % ont été menées à bien avant la fin de l'exercice, 39 % sont encore en élaboration et 37 % n'ont pas été entamées. Aucune mesure de l'année 1998-1999 n'a été reportée..

Bien entendu nous préférerions indiquer dans notre rapport la réalisation complète de nos engagements, mais nous devons reconnaître que l'intégration du DD dans notre organisation a été accompagnée d'une rude courbe d'apprentissage. Notre premier plan d'action était fort ambitieux, particulièrement pour l'exercice 1999-2000.

Le plan reposait en très bonne part sur une base de ressources que nous n'avions pas encore mise en place et ne nous laissait guère de marge de manœuvre pour les priorités imprévues. Bon nombre de ces priorités imprévues, notamment notre répertoire de situations possibles d'émissions de gaz à effet de serre ou la capacité de notre direction à mettre en oeuvre la SDD, ont considérablement contribué à améliorer nos efforts d'écologisation. Néanmoins, ces efforts ne sont pas compris dans l'accomplissement de nos engagements, ce qui mène à la question « avons-nous fait ce que nous nous sommes engagés à faire? »

Voici les points saillants de nos réalisations pour la période du 1er avril 1999 au 31 mars 2000.

But no 1 : Renforcement des capacités internes

Quelle est la question?	Si nous voulons contribuer au DD, il est essentiel de parfaire notre compréhension du concept et de son application à notre mode de fonctionnement aux niveaux des opérations, des politiques et des programmes.
Quelles sont les dispositions législatives ou les meilleures pratiques?	Les meilleures pratiques de renforcement de nos capacités sont axées sur une communication ciblée et continue, ainsi que sur le perfectionnement de nos compétences.
Quelles sont les contraintes?	Le DD constitue un concept complexe et polyvalent qui se prête à de nombreuses interprétations, selon les personnes, les organisations et les collectivités. La diffusion de la définition du DD dans un organisme aussi étendu et diversifié que l'ADRC n'est donc pas mince affaire.

Pour la période de déclaration 1999-2000, nous avons pris les engagements suivants énoncés dans notre plan d'action :	**À ce jour, nous avons réalisé les engagements pris dans notre plan d'action par les mesures suivantes :**
Renouveler notre engagement	• Un plus grand nombre de contrats de responsabilité de la gestion et d'ententes de rendement aux niveaux des directeurs généraux et des directeurs comprennent des engagements à l'égard du DD.

Renforcer nos communications	• Dans toutes nos directions générales et régions existe un réseau de représentants et de comités du DD relevant de la haute direction; • la direction et les comités de DD ont participé à un nombre croissant de sessions d'information en matière de DD; • les numéros du printemps et de l'été du bulletin *Interaction* destiné à nos employés comprenaient des articles touchant l'environnement; • la tenue de consultations avec le réseau du DD concernant la nécessité d'une politique de DD; et • la Région du Nord de l'Ontario a entrepris des travaux pour mettre sur pied un site intranet axé sur le DD pour faciliter l'échange de renseignements entre ses diverses composantes.
Accroître les connaissances et les aptitudes	• Les rôles, les responsabilités et les attentes des directions générales, des régions et des employés sont définis au macro-niveau dans le rapport *Le développement durable passe à l'action*; et • nous avons élaboré des modules de formation en sensibilisation à l'environnement à l'intention de la haute direction et des employés, qui participaient à un groupe de travail interministériel.
Renforcer nos capacités de mesurer et de superviser l'incidence de nos décisions et de nos activités sur l'environnement	• Nous avons poursuivi le processus de définition de mesures appropriées du rendement pour 11 aspects environnementaux communs dans le cadre de notre participation à un comité interministériel : sites contaminés, matériaux et déchets dangereux, utilisation efficace de l'eau, gestion des déchets solides, substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO), gestion du parc de véhicules, utilisation de l'énergie, approvisionnements, gestion des réservoirs de stockage, émanations et eaux usées; • nous avons examiné la possibilité d'intégrer dans nos systèmes administratifs d'entreprise les systèmes de surveillance de l'environnement mis au point pour les réservoirs de stockage et les SACO; et • nous avons produit un rapport annuel indiquant notre rendement en matière de DD par l'intermédiaire du rapport ministériel sur le rendement /rapport annuel et du *Rapport de rendement sur le développement durable* de décembre 1999.
Renforcer ou élaborer de nouveaux partenariats à l'appui des initiatives de DD	• Nous continuons à participer à un grand nombre de comités et de groupes de travail interministériels axés sur l'environnement et le DD afin d'échanger des renseignements et de résoudre des problèmes ou des questions d'intérêt commun.
Aider nos clients, nos employés et nos partenaires à apporter leur contribution au DD	• Relativement à cet engagement continu, les divers secteurs de nos programmes ont continué à offrir des options électroniques pour la prestation de leurs programmes afin d'améliorer le service aux Canadiens et aux entreprises canadiennes. Par exemple : • les offres permanentes de la DGI sont préparées en tenant compte de ses engagements en matière de DD et encouragent les fournisseurs à appuyer cet engagement;

- l'Agence a augmenté la masse d'information et de programmes offerts en direct aux employés;
- notre Direction générale de la politique et de la législation a élaboré, de concert avec le ministère des Finances, des modifications législatives concernant l'incidence fiscale des incitatifs à la protection de l'environnement;
- la Direction générale des cotisations et des recouvrements a introduit Impôtnet et un certain nombre d'autres initiatives de prestation de services électroniques destinés à accélérer les processus et à aider à réduire la consommation de papier. Par exemple, on avait déjà reçu quelque 200 000 déclarations par Impôtnet en mars 2000, ce chiffre augmentant à 440 000 à la fin de la campagne de déclaration. Ayant en moyenne 15 pages chacune, ces déclarations ont permis de réduire de 13 200 rames la consommation de papier, ce qui équivaut à 570 arbres!
- la Direction générale des cotisations et des recouvrements a aussi mis en oeuvre pour l'ensemble de ses programmes 15 mesures qui ont résulté en une épargne de plus de 50 millions de pièces de papier (4310 arbres) et en une réduction de plus de 8 millions $ en frais d'impression et d'expédition;

- notre Direction générale des programmes de l'observation a continué à collaborer avec Environnement Canada en vue de poursuivre en justice les particuliers et/ou sociétés qui importent illégalement des déchets dangereux au Canada et d'exécuter les dispositions de la *Loi sur les espèces en voie de disparition et les espèces menacées;*

- la Direction générale a aussi collaboré avec Transports Canada pour veiller à ce que les véhicules moteurs importés au Canada soient munis de dispositifs antipollution acceptables;

- la Direction générale des ressources humaines a mis au point une stratégie d'apprentissage applicable à l'ensemble de l'Agence en vue de favoriser l'utilisation du mode de prestation électronique de ses cours de formation et de ses outils d'apprentissage. Cette mesure réduira les frais d'impression et d'expédition. Actuellement, 30 % des produits d'apprentissage sont disponibles sous forme électronique;

- les employés sont incités à contribuer au DD par la mise en œuvre des meilleures pratiques, par la participation à des activités environnementales dans la mesure du possible et par leurs suggestions concernant l'environnement de l'ADRC et les programmes de DD;

- la promotion accrue de Défi Transport durant la Semaine de l'environnement a suscité la participation enthousiaste d'un plus grand nombre d'employés.

Promouvoir l'amélioration continue

- Aux fins d'amélioration continue, les employés ont été invités à faire parvenir leurs suggestions concernant notre stratégie et notre programme de DD, tant par le site intranet que par les rapports présentés;

- la Région du Nord de l'Ontario a lancé un nouveau prix pour reconnaître les contributions au DD;

- au début de l'an 2000, nous avons entamé le processus de mise à jour de notre SDD pour les trois prochaines années (2001-2004). Avec l'aide de notre équipe de vérification interne, la direction a effectué un examen de notre SDD pour évaluer comment nous satisfaisons les attentes du commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD). En outre, nous avons commencé de vastes consultations auprès des représentants du DD des directions générales et des régions, puis établi le processus visant à définir les incidences et les problèmes du DD pour l'ADRC.

En plus de satisfaire à ces engagements à l'égard du DD, nous avons travaillé à un certain nombre d'initiatives imprévues, répondu à des demandes de renseignements et réalisé des projets, notamment :

- nous avons été invités par le CEDD à mener une auto-évaluation de la façon dont nous respectons nos engagements en matière de DD. Le CEDD a retenu les critères ISO 14001 (SGE) comme base d'évaluation. Notre système de gestion du DD n'étant pas encore établi aussi fermement que le nécessite la norme ISO, ni d'ailleurs centralisé, le processus de collecte et d'organisation des éléments à l'appui de l'auto-évaluation a exigé énormément de temps;

- nous avons répondu à un sondage du CEDD concernant notre cadre de mesure du rendement en matière de DD;

- nous avons continué à collaborer avec nos homologues américains à l'élaboration d'outils et de processus de réalisation de projets écologiques conjoints;

Nous avons dû reporter quelques engagements ciblés et/ou en réduire la portée à cause de limites dans nos ressources et d'autres priorités plus urgentes, notamment :

- le renforcement des équipes de SGE à l'Administration centrale et dans les régions;
- l'utilisation du site intranet pour effectuer des consultations *actives* auprès des employés;
- l'intégration du DD dans notre stratégie de formation et de perfectionnement des employés;
- la disponibilité d'outils de formation destinés aux employés;
- la mise en œuvre d'un plan d'élargissement des consultations en matière de DD.

Au fil des années, notre expérience a confirmé que nous devrons ré-examiner les ressources consacrées au DD pour nous assurer que nous pouvons respecter nos engagements. La mise à jour du DD devrait constituer un projet prioritaire pour l'exercice 2000-2001 ainsi que nous donner l'occasion de prendre les mesures de redressement qui s'imposent pour la mise en œuvre du nouveau plan d'action.

Les étapes suivantes nécessiteront de poursuivre nos efforts visant à respecter les engagements pris pour l'exercice 1999-2000.

But n° 2 : Intégration du DD dans les principaux cadres de gestion

Quelle est la question?	Le deuxième but consiste à intégrer le concept de DD dans notre mode de fonctionnement. Le souci du DD donnera des résultats concrets seulement si ce concept est intégré dans les outils et les processus de gestion actuels et nouveaux que nous utilisons pour la prise de décisions, notamment les processus d'approbation de propositions, les protocoles d'entente, les accords, les analyses de rentabilisation, les normes et les lignes directrices.
Quelles sont les dispositions législatives ou les meilleures pratiques?	Les meilleures pratiques d'intégration du DD dans nos outils et nos processus de gestion nécessitent de veiller à ce que les incidences potentielles, tant environnementales qu'économiques et sociales, fassent partie des examens de nos outils et de nos processus de prise de décisions, ces examens étant effectués sur une base courante et à intervalles réguliers.
Quelles sont les contraintes?	Notre organisation dispose de nombreux outils et processus de gestion, depuis les plans stratégiques et les processus de planification de niveau supérieur jusqu'aux procédures, aux normes et aux guides opérationnels courants qui appuient nos activités internes et nos services à la clientèle, conformément à notre mandat, aux valeurs de l'entreprise et à nos objectifs. Certains de ces outils et de ces processus sont cruciaux à l'application du concept de DD à nos activités. Ceux qui assument la responsabilité d'un outil ou d'un processus doivent comprendre suffisamment le DD pour en intégrer les éléments dans cet outil ou ce processus quand vient le temps de l'examiner et de le réviser.

Pour la période de déclaration 1999-2000, nous nous sommes engagés à intégrer le DD dans les principaux cadres de gestion de l'entreprise, des programmes et des opérations :

À ce jour, nous avons réalisé les engagements pris dans notre plan d'action par les mesures suivantes :

- comme l'indiquait notre dernier rapport sur le rendement, la Direction générale des affaires de l'entreprise (DGAE) a intégré le DD dans la section « Rapport consolidé » du *Plan d'entreprise* et du rapport ministériel sur le rendement / rapport annuel;
- en outre, la DGAE a intégré le DD dans le secteur d'intérêt de la vérification interne et de l'évaluation de programmes. Cela signifie que, lors de vérifications de pratiquement tout genre, les gestionnaires peuvent s'attendre à des questions concernant la façon dont ils appliquent le DD et/ou les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de leur engagement à l'égard du DD;
- la DGI a indiqué qu'elle a intégré le DD dans ses offres permanentes;
- la politique sur le conditionnement physique au travail élaborée par l'ADRC, la politique sur le stationnement (en élaboration) et un certain nombre de nouvelles politiques élaborées par la Direction générale des finances et de l'administration (DGFA) en préparation de notre nouveau statut d'Agence tiennent déjà compte de notre engagement en matière de DD.

Nous avons franchi d'importantes étapes initiales menant à la réalisation du but par l'intégration du DD dans les principaux outils de l'entreprise, comme le *Plan d'entreprise* (PE), le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) et le Rapport sur le rendement de l'entreprise (RRE). Il nous reste néanmoins beaucoup de travail à abattre avant que nous puissions dire que le DD est vraiment enraciné dans notre mode de fonctionnement.

Par exemple, le processus de planification et de compte rendu pour la stratégie de DD est actuellement un processus autonome et parallèle au processus de planification et de compte rendu utilisé pour les activités d'entreprise. Cela ne contribue pas à promouvoir le concept de DD lors de la planification des activités ni à harmoniser le DD aux buts et aux objectifs de planification de l'entreprise.

Les étapes suivantes nécessitent aussi de continuer à inclure le concept de DD dans de nombreux autres outils et processus de gestion, notamment les protocoles d'entente, les accords, les contrats, les cahiers des charges, les normes, les procédures opérationnelles ou les lignes directrices. La prestation d'orientation et de coordination à cette fin constitueront un engagement prioritaire de la prochaine SDD.

But n° 3 : Réduction de l'incidence des activités de l'ADRC sur l'environnement

Quelle est la question?		Le gouvernement fédéral dans son ensemble exerce une grande influence sur l'environnement par ses activités et ses opérations. L'ADRC est l'un des principaux organismes de l'appareil fédéral et, bien que les répercussions environnementales de chacune de ses activités ne soient pas énormes, l'Agence exerce néanmoins un rôle important dans l'appui des efforts consentis par le gouvernement fédéral en vue de réduire les répercussions défavorables de ses opérations sur l'environnement. **Pour le troisième but, nos objectifs globaux sont :** • **de promouvoir la prévention de la pollution découlant des déchets solides, des réservoirs de stockage, des matières et déchets dangereux et/ou toxiques, des substances appauvrissant la couche d'ozone et des émissions;** • **de promouvoir l'utilisation efficace des ressources (énergie, eau et papier);** • **d'améliorer la gestion des responsabilités environnementales et de réduire la possibilité de risques futurs.**
Quelles sont les dispositions législatives ou les meilleures pratiques?		En 1995, tous les ministères et les organismes relevant du gouvernement fédéral ont signé le *Guide de l'écogouvernement*, qui énonçait la politique d'écologisation des activités du gouvernement fédéral. Ce guide comprenait l'engagement à : • respecter ou dépasser les dispositions des lois fédérales; • mettre en œuvre les meilleures pratiques élaborées par les secteurs public et privé; • élaborer et mettre en œuvre un système de gestion de l'environnement (SGE) applicable aux plus importants aspects environnementaux. La norme ISO 14001 est la mesure généralement reconnue qu'utilise le commissaire à l'environnement et au développement durable pour évaluer les SGE.

		Les meilleures pratiques de réduction de l'incidence de nos activités sur l'environnement nécessitent l'obtention de renseignements de base, l'établissement de cibles, la prestation de formation au besoin, la communication des objectifs prévus, la mesure et le suivi des résultats, la divulgation des progrès réalisés et l'adoption des mesures de redressement qui s'imposent.
Quelles sont les contraintes?		Pour atteindre ce but, nous avons dû relever de nombreux défis. Certains, comme la communication et la coordination, sont directement liés à la taille et à la décentralisation de notre organisation. D'autres, comme la mesure du rendement et la présentation de comptes rendus crédibles, sont associés à la rigueur de la gestion de nos problèmes environnementaux.

Pour la période de déclaration 1999-2000, notre plan d'action comprenait les engagements suivants :	**À ce jour, nous avons réalisé les engagements pris dans notre plan d'action par les mesures suivantes :**
Élaborer et mettre en oeuvre un système de gestion de l'environnement (SGE) pour évaluer les principales activités selon les normes ISO 14001 :	• À l'appui de notre SGE, nous avons confirmé que nos services scientifiques et de laboratoire ont déjà mis en place de nombreux éléments d'un SGE; • nous avons commencé à recueillir des renseignements de base sur les questions de pollution, l'efficacité de l'utilisation des ressources et les risques environnementaux que posent notamment les réservoirs de stockage, la contamination et les substances appauvrissant la couche d'ozone; • nous avons collaboré avec d'autres ministères à l'élaboration de lignes directrices et de mesures du rendement pour les aspects environnementaux.
Effectuer des examens environnementaux des questions et des possibilités découlant de nos activités afin de déterminer leur incidence sur l'environnement; définir des mesures communes de rendement; et établir un ordre de priorité pour les questions et les possibilités d'ici septembre 1999	• Dans notre dernier rapport sur le rendement, nous avons indiqué que nous avions examiné 27 installations de garde prioritaires et les avions classées par ordre de priorité. Durant 1999-2000, notre Direction de la gestion de l'information a aussi examiné les questions et les possibilités environnementales liées à la gestion de nos dossiers, de nos registres et de nos autres répertoires d'information.

Gestion des déchets solides

En 1997, nous avons dit que nous allions élaborer et mettre en oeuvre des stratégies et des plans de gestion des déchets pour les installations prioritaires que nous possédons, d'ici le 31 mars 2000.

- Dans notre dernier rapport, nous avons indiqué que nous avions commencé l'affectation de ressources pour effectuer des vérifications de déchets solides à 12 installations prioritaires, conformément aux recommandations des examens environnementaux.
- Toutefois, à cause de nos ressources limitées, nous avons dû réduire l'étendue de nos plans initiaux. Nous avons donc effectué la vérification de 5 installations, qui ont été choisies en fonction de la possibilité de leur plus grande incidence sur nos objectifs de réacheminement de déchets solides, compte tenu de leur taille et/ou de leur proximité aux installations de recyclage. En outre, les modèles peuvent servir de base pour mesurer et surveiller les sites similaires ailleurs au pays.
- Nous avons élaboré des plans d'action et mis en place des systèmes de suivi en vue de réduire les déchets à 5 endroits et nous en communiquerons les résultats dans le prochain *Rapport de rendement sur le développement durable*. Cette information sert aussi à établir des cibles réalistes pour la prochaine *Stratégie de développement durable*.

Gestion des déchets résultant des projets de construction d'ici 2002

- Nous avons travaillé de concert avec notre principal fournisseur de services et avec nos partenaires des projets d'installations frontalières conjointes pour nous assurer que les entrepreneurs et les gestionnaires de projet intègrent des plans de réduction des déchets dans les projets de construction, de rénovation et de démolition.

Gestion du parc de véhicules

Dans notre SDD de 1997, nous nous sommes engagés à réduire de 5 % les émissions des véhicules de notre parc en l'an 2000, en se basant sur les chiffres de 1990.

Le parc de l'ADRC comprend actuellement 622 véhicules. Ce nombre équivaut à moins de 3 % du parc fédéral de véhicules. Les véhicules consomment du carburant, et leurs émissions constituent l'un des principaux facteurs de brouillard de fumée et de changement climatique. Si nous voulons améliorer la qualité de vie, tant sur la scène nationale qu'à l'échelle mondiale, nous devons trouver d'autres modes de transport ainsi que des carburants de remplacement dans la mesure du possible. L'utilisation de carburants de remplacement pour le transport est régie au gouvernement fédéral par la *Loi sur les carburants de remplacement*.

- À l'appui de notre stratégie de développement durable, nous avons continué à nous conformer à la *Loi sur les carburants de remplacement* en convertissant 75 % de nos véhicules nouvellement acquis à des carburants de remplacement.
- Avons-nous atteint notre cible de réduire de 5 % les émissions? C'est difficile à dire. Même avec l'appui et les conseils de spécialistes, il est difficile de calculer exactement le pourcentage de réduction des émissions au fil des années. Selon nos meilleures estimations, nous croyons avoir atteint notre cible suite à la réduction du nombre de véhicules dans notre parc (de 655 à 622) au fil des années et suite à notre utilisation continue de carburants de remplacement, là où les activités le permettent.

Nous continuerons à mettre en oeuvre les meilleures pratiques de gestion pour notre parc de véhicules dans la mesure où les activités le permettent afin d'appuyer les initiatives fédérales sur le changement climatique et les lois fédérales. En outre, nous continuerons à collaborer avec les autres ministères au renforcement du cadre de divulgation concernant la gestion du parc de véhicules. Cela exige de trouver des façons simples de mesurer et de surveiller nos émissions.

Approvisionnements écologiques

Notre SDD de 1997 contenait un engagement à accroître de 5 % la proportion de nos approvisionnements écologiques d'ici 2001, par rapport à la base de 1999.

Chaque année, l'ADRC consacre quelque 500 millions $ à l'achat de biens et de services. Cette somme constitue environ 6,25 % des approvisionnements totaux du fédéral.

- Nous avons entrepris la tâche d'établir la base de nos approvisionnements, mais nous avons découvert une myriade de questions auxquelles nous devions répondre avant de procéder plus avant. Pour être crédible, la divulgation d'approvisionnements écologiques doit comporter une définition précise de l'expression « approvisionnement écologique », ainsi que des critères, des mesures de rendement et des systèmes automatisés de suivi qui permettront de produire des rapports significatifs concernant nos réalisations. Nous avons aussi constaté que le reste de la collectivité fédérale éprouvait les mêmes problèmes que nous.

- les progrès réalisés à ce jour comprennent une liste de mesures de rendement optionnelles et l'élaboration de codes d'introduction pour permettre à nos systèmes administratifs d'entreprise d'effectuer le suivi des activités d'approvisionnement écologique à l'échelle de l'ADRC.

Malgré le travail effectué, nos systèmes administratifs d'entreprise (SAE) n'auront pas en place au 31 mars 2001, les systèmes de suivi des approvisionnements permettant de démontrer que nous avons atteint notre cible de 5 %.

Étapes suivantes : Nous devrons redéfinir notre cible pour la prochaine SDD. Nous continuerons aussi à collaborer avec les groupes de travail interministériels communes à l'élaboration de définitions, de normes et d'orientations pour les approvisionnements écologiques.

Nous élaborerons les directives et la formation nécessaires à l'intention des agents d'approvisionnement et nous continuerons à mettre à jour nos SAE pour assurer le suivi des activités d'approvisionnement qui ont d'importantes répercussions sur le DD.

Écologiser les installations de concert avec TPSGC et d'autres locataires (en cours).

Dans notre SDD de 1997, nous nous sommes engagés à collaborer avec notre principal fournisseur de services, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ainsi qu'avec d'autres locataires, en vue de mettre en place des programmes appropriés de recyclage et de détournement des déchets.

Environ 91 % des employés de l'ADRC travaillent dans des locaux loués. Pour être efficaces, les initiatives de gestion des déchets dans les locaux loués nécessitent la coopération des locataires (ceux qui produisent les déchets de bureau), des propriétaires des immeubles, des entrepreneurs de nettoyage et de transport des déchets, ainsi que des fournisseurs de services.

- notre SDD de 1997 n'établissait aucune date cible pour la réalisation de notre engagement, vu l'interdépendance des diverses parties, leurs rôles et leurs responsabilités.

- Nous avons amorcé les discussions avec TPSGC en vue d'intégrer l'écologie dans nos nouveaux baux.

- Nous avons aussi commencé à intégrer l'écologie dans notre propre bail modèle.

- les régions sont incitées à écologiser leurs locaux loués dans la mesure du possible;

- nous avons reçu de nombreux rapports faisant valoir d'intéressants programmes de recyclage mis sur pied dans nos diverses régions. Toutefois, avant que nous puissions présenter des rapports utiles aux Canadiens, nous devons établir, à l'échelle nationale, notre base de comparaison, nos cibles et nos unités de mesure.

SGE pour la gestion des ressources.

Nos engagements pour 1999-2000 comprenaient le classement de nos problèmes par ordre de priorité, l'intégration des plans d'action dans les plans opérationnels, la confirmation de nos rôles et responsabilités et la définition de nos besoins en ressources.

Utilisation efficace du papier.

Notre cible relativement à l'utilisation plus efficace du papier comprenait l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion visant à réduire la consommation de 5 à 10 % d'ici décembre 2001. La cible s'appliquait à l'utilisation interne de papier.

L'utilisation du papier constitue depuis longtemps un épineux problème dans notre organisation, tant pour nos activités internes que pour nos programmes externes. Toutefois, notre cible s'appliquait seulement à l'utilisation interne de papier. Nous avons constaté, à cause de l'importance même du problème, que la mise en oeuvre d'un plan d'action visant à réduire la consommation de papier n'était vraiment pas simple. L'un des problèmes de coordination découlait de l'absence d'un bureau de première responsabilité en matière de consommation de papier, ce qui signifiait que nous devrons collaborer à la mise au point de solutions appropriées.

La date cible du 31 décembre 1999 pour la mise en œuvre de notre plan d'action a dû être reporté jusqu'à ce que nous puissions établir des mesures de rendement utiles et des moyens efficaces d'évaluer les progrès vers l'élaboration d'une cible réaliste.

Entre-temps, nous avons mis en œuvre un certain nombre d'initiatives visant à réduire la consommation de papier, notamment la diffusion de lignes directrices incitant à utiliser le papier à lettre avec en-tête, les enveloppes, les bulletins, les trousses d'information et les autres articles de papeterie lorsque Revenu Canada est devenu l'ADRC en novembre 1999.

L'écologie dans nos projets de construction immobilière et dans les locaux loués.

Dans notre SDD de 1997, nous nous sommes engagés à élaborer et à mettre en œuvre des mesures visant à rendre écologiques nos projets de construction immobilière, d'ici le 31 mars 2002.

Nous nous sommes appliqués à réaliser cet engagement par :

- la collaboration avec nos homologues américains responsables des immeubles afin de veiller à ce que nos projets d'installations conjointes satisfassent les lois environnementales des deux pays et de donner de bons exemples de préservation de l'environnement;
- la promotion de l'intégration des aspects du DD et des meilleures pratiques environnementales dans l'élaboration de contrats de gestion, de cahiers des charges et de conception de documents pour les projets;
- le Centre de technologie d'Ottawa, Région du Nord de l'Ontario, a produit un guide pour la construction de bureaux écologiques afin d'appuyer nos efforts d'aménagement de locaux écologiques.

Gestion de l'énergie

En outre, nous nous sommes engagés à élaborer et à mettre en oeuvre des plans de gestion de l'énergie pour les installations de garde prioritaires d'ici le 31 mars 2000.

Ce travail comprend la communication des meilleures pratiques, la vérification de l'utilisation de l'énergie et la mise en œuvre de plans d'action visant à atteindre nos cibles.

Les progrès réalisés ont été entravés en 1999-2000 du fait que nous avons collaboré avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux à l'initiative de changement climatique. Cette initiative visait à repérer au sein du gouvernement d'importantes sources d'émissions contribuant aux problèmes de changement climatique.

- nous avons entamé des négociations avec Ressources naturelles Canada (RNCan) concernant l'utilisation de contrats de rendement énergétique pour les locaux que nous possédons; nous prévoyons utiliser ces contrats pour rendre compte des progrès réalisés dans notre prochain rapport;

- nous avons commencé à examiner la possibilité d'utiliser des sources d'énergie renouvelables pour nos grands projets de construction immobilière, dans la mesure du possible;

- notre site intranet diffuse aussi à nos employés les meilleures pratiques en matière d'efficacité énergétique.

Étapes suivantes : Nous continuerons de collaborer aux initiatives fédérales en matière de changement climatique et nous aiderons Ressources naturelles Canada à installer une pompe géothermique et à surveiller les résultats à nos nouvelles installations frontalières d'Osoyoos (Colombie-Britannique).

Conservation de l'eau

Nous nous sommes engagés à élaborer et à mettre en oeuvre des plans de gestion pour les installations de garde prioritaires, d'ici le 31 mars 2001.

Les mesures de conservation de l'eau sont habituellement mises en œuvre en même temps que des mesures d'accroissement de l'efficacité énergétique. Nous avons reporté le travail sur la conservation de l'eau, sauf que :

- nous avons établi que les vérifications de la conservation de l'eau dans les locaux que nous possédons n'étaient pas rentables. Nous utiliserons les mesures de conservation de l'eau lorsque l'occasion se présentera, notamment au moment des rénovations ou de la construction, et nous continuerons à promouvoir les meilleures pratiques de gestion;

- notre site intranet a communiqué aux employés les meilleures pratiques en matière de conservation de l'eau.

Assurer la conformité aux lois fédérales d'ici le 31 décembre 2000

- **réglementation des réservoirs de stockage**

Dans notre SDD de 1997, nous nous sommes engagés à continuer l'amélioration et la divulgation concernant nos réservoirs de stockage enregistrés, comme le requiert la *Loi canadienne sur la protection environnementale* et le Règlement sur l'enregistrement des systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés sur le territoire domanial.

Les réservoirs de stockage vieux ou abandonnés contenant des produits pétroliers constituent fréquemment une source de contamination. Les meilleures pratiques de gestion comprennent l'enlèvement ou le remplacement de ces vieux réservoirs par de plus récents qui sont résistants à la corrosion et munis de dispositifs de détection des fuites.

Actuellement, notre répertoire comprend 22 réservoirs de stockage souterrains et 6 hors-sol. Il s'agit d'une infime partie des quelque 10 000 réservoirs du gouvernement fédéral.

- Pour satisfaire notre engagement, nous avons réalisé un certain nombre d'étapes importantes. Nous avons effectué l'inventaire et l'évaluation des réservoirs de stockage dans toutes les régions afin de confirmer leur nombre, l'état de chacun et le coût estimatif de leur amélioration;

Nous avons pris une approche énergique de gestion des réservoirs de stockage, y compris la mise en œuvre intégrale de pratiques visant à ce que tous les réservoirs de stockage, enregistrés ou non, soient conformes aux lignes directrices techniques établies en vertu des règlements fédéraux. Les progrès réalisés sont communiqués sur une base régulière au conseil de direction de l'ADRC.

- ***Loi sur les carburants de remplacement***

- Durant la période de déclaration, nous avons continué à nous conformer à la *Loi sur les carburants de remplacement* par la conversion de 75 % de nos véhicules nouvellement acquis à l'utilisation de carburants de remplacement;

- ***Loi canadienne sur l'évaluation environnementale***

- Nous avons continué à nous conformer à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) en 1999-2000 par l'évaluation environnementale préliminaire des projets suivants et la présentation de cette information dans le rapport annuel de rendement de l'entreprise :

  Phillipsburg (Québec)
  Osoyoos (Colombie-Britannique)
  Coutts (Alberta) (reportée de 1998).

Gestion des déchets et des matières dangereuses

Dans notre SDD de 1997, nous nous sommes engagés à élaborer et à mettre en œuvre un plan d'action qui nous permettra de gérer les risques liés aux matières dangereuses et aux déchets dans les principales installations de garde, d'ici le 31 mars 2001.

À l'ADRC, les questions de gestion interne des matières dangereuses et des déchets ne sont pas cruciales. Dans notre laboratoire à l'Administration centrale, par exemple, ces questions touchent l'utilisation et l'élimination de produits chimiques. La Direction des travaux scientifiques et de laboratoire assume la résolution de ces problèmes grâce à un très solide système de protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

- Notre Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) sert à gérer les questions de sécurité liées aux fournitures et au matériel de bureau contenant des matières dangereuses pour la santé et la sécurité des employés. À nos installations, les questions environnementales comme la présence d'amiante, d'antiparasitaires, de BPC ou d'autres produits dangereux pour la santé et la sécurité sont suivies par notre réseau de comités sur la santé et la sécurité.

- La prévention et la gestion des urgences environnementales résultant du trafic des véhicules, du transport des marchandises et du déplacement des gens à nos postes frontaliers sont régies par un ensemble de politiques, de lignes directrices et de procédures. Ces balises ont été élaborées et mises en place par la Direction générale des douanes conformément au plan d'urgence et de reprise des affaires de l'ADRC.

Étapes suivantes **:** Comme les questions de matières dangereuses et de déchets s'appliquent à une grande partie de l'ADRC et à un grand nombre d'intervenants, nous redéfinirons nos engagements pour la prochaine SDD.

Sites contaminés

Dans notre SDD de 1997, nous nous sommes engagés à élaborer et à mettre en œuvre des plans d'action pour les sites contaminés prioritaires, d'ici le 31 décembre 2003.

La prévention de la pollution constitue la démarche préférée en matière de gestion de contamination. Cette démarche est intégrée dans le système de gestion de l'environnement que nous élaborons pour le nettoyage de nos problèmes réels ou potentiels de contamination. À cette fin, nous :

- avons continué à faire l'évaluation des installations que nous possédons dans toutes les régions afin de déterminer les risques environnementaux potentiels liés aux vieux réservoirs de stockage ou à d'autres sources communes de contamination;

- avons continué à élaborer un inventaire et une classification des sites de garde prioritaires réellement ou potentiellement contaminés (avant l'échéance de décembre 2001);

- avons entamé l'élaboration de plans d'action pour évaluer et nettoyer la contamination causée par nos réservoirs de stockage, ces plans devant être mis en œuvre en 2000-2001.

Gestion des substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)

Dans notre SDD de 1997, nous nous sommes engagés à dresser un répertoire du matériel contenant des SACO dans toute l'ADRC, de sorte que nous puissions mieux cerner le problème à résoudre

Les SACO se trouvent dans les systèmes de réfrigération et de climatisation de l'air, dans certaines pièces de matériel de bureau et dans les systèmes d'extinction des incendies.

- L'inventaire des autres appareils ou systèmes contenant des SACO est déjà très avancé, et nous prévoyons mettre en place un plan d'action avant la date cible de décembre 2001 dans toutes les régions excepté celle du Pacifique. Le plan d'action pour la Région du Pacifique sera en place d'ici 2002.

- En outre, notre Direction générale de l'informatique s'était engagée à remplacer les imprimantes contenant du fréon, d'ici juillet 1999. Elle a déclaré avoir atteint ce but.

Bref

Le rapport d'avancement concernant la réalisation des engagements énoncés dans notre stratégie de développement durable indique où nous sommes rendus au début de la dernière année de notre première stratégie de DD. Elle nous rappelle en outre sur quel élément nous devons centrer notre attention.

Nous devrons résoudre les problèmes de ressources qui ont réduit l'efficacité de notre planification et renouveler nos efforts visant à combler les principales lacunes dans notre SGE, là où elle s'écarte de la norme ISO 14001. L'étape suivante consistera à veiller à ce que, dans toutes les composantes de l'ADRC, les responsables du SGE reçoivent la formation nécessaire concernant l'élaboration et la mise en œuvre d'une norme conforme à celle d'ISO 14001. Nous poursuivrons aussi notre travail visant à définir les responsabilités opérationnelles individuelles, à renforcer les communications et la formation en matière de DD et à combler les lacunes dans notre cadre de mesure du rendement.

Nous axerons davantage nos efforts sur une intégration plus poussée du DD dans nos processus de planification et de compte rendu et nous élaborerons des instructions claires sur l'intégration des aspects du DD dans l'examen de nos principaux documents.

Au cours des trois dernières années, nous avons réalisé des progrès sensibles dans la façon dont nous organisons la mise en oeuvre de notre stratégie de développement durable et dont nous réduisons sciemment l'incidence des activités de l'ADRC sur l'environnement.

Nous n'avons pas réalisé tous les engagements qui devaient se faire avant le 31 mars 2000 car nous avons dû relever un certain nombre de défis prioritaires. Néanmoins, nous avons appris d'importantes leçons concernant la facilité de planification et les difficultés de mise en oeuvre. Nous intégrerons ces leçons à la préparation de la prochaine stratégie de développement durable.

Exemples de réussites à l'ADRC

Voici une très brève description de quelques initiatives dont l'ADRC peut s'enorgueillir :

- le Centre de technologie d'Ottawa, Région du Nord de l'Ontario, a été un chef de file régional dans l'initiative consistant à détourner les rebuts de papier des sites d'enfouissement;
- l'ADRC s'est classée au premier rang des organismes fédéraux en ce qui touche la conformité à la *Loi sur les carburants de remplacement* en 1999-2000;
- le Bureau des services fiscaux de Sudbury a amassé et expédié 180 tonnes de papier classifié à la papetière de Sturgeon Falls aux fins de recyclage;
- au Centre de technologie d'Ottawa, le comité de DD a contribué à la mise en œuvre d'un programme de compostage des serviettes de papier, ce qui a détourné des sites d'enfouissement 34 tonnes métriques de serviettes de papier;
- les employés de la Région du Nord de l'Ontario ont mis en œuvre une initiative de plantation d'arbres le Jour de la Terre, en avril 1999, pour compenser les ravages causés aux arbres par la tempête de verglas dans l'Est de l'Ontario et l'Ouest du Québec;
- les panneaux indicateurs ont été réutilisés ou recyclés lorsque l'Agence a adopté sa nouvelle identité le 1er novembre 1999.

Veuillez nous communiquer vos propres exemples de réussites en matière de développement durable, de sorte que nous puissions les inclure dans notre *Rapport de rendement sur le développement durable* l'an prochain.

Annexe 1 : Plan d'action détaillé

BUT 1: Renforcer les engagements et les capacités internes							
Objectif: Renouveler l'engagement au développement durable (DD)							
BPR	**Cibles**	**Plan d'action**	**Échéance**	**En cours**	**Terminé**	**Mesures de rendement**	**Mécanisme de suivi**
DGFA	confirmer l'engagement pris à l'égard du développement durable avant le 31 mars 2000	obtenir l'approbation des cibles du plan d'action par les cadres dirigeants principaux	31 mars 1999	1-AC 1-Région	✓	approbation des plans d'action sur le développement durable par les cadres	PE, RRO
DGAM DGRH		intégrer la responsabilité DD dans les contrats de responsabilité des cadres dirigeants principaux de 1999-2000 avec le sous-ministre	31 mars 2000		✓	nombre de contrats de cadre comportant un engagement à l'égard du développement durable	lettre d'appel du RRO
DGFA		confirmer les rôles, responsabilités et attentes par rapport au DD	31 mars 2000	✓			vérification
		identifier les engagements des ressources au DD dans les cadres principaux de planification en matière de ressources	31 mars 2000		✓	les ressources ayant pris un engagement à l'égard de l'environnement et du développement durable sont indiquées dans les cadres de gestion des ressources clés	SAE; RRO; PRI; PIILT
		consulter et faire une ébauche de la politique DD de RC	31 décembre 1999		✓	politique de développement durable	vérification
		consulter la politique DD et la mettre au point	31 mars 2002	✓			

Légende:

DGAM Direction générale des affaires ministérielles
DGC Direction générale des communications
DGD Direction générale des douanes
DGFA Direction générale des finances et de l'administration
DGI Direction générale de l'informatique
DGM Direction de la gestion des immeubles et du développement durable
DGIDD Direction de la gestion du matériel
DGRH Direction générale des ressources humaines

PE Plan d'entreprise
PIILT Plan d'investissement dans les installations à long terme
PRI Plan régional des installations
RPP Rapport des plans et priorités
RRO Rapport de rendement organisationnel
SACO Substances appauvrissant la couche d'ozone
SAE Systèmes administratifs d'entreprise
TOUS Toutes les directions générales
SGE Système de gestion de l'environnement

Objectif: Améliorer les communications internes pour coordonner les contributions au développement durable (DD)							
BPR	**Cibles**	**Plan d'action**	**Échéance**	**En cours**	**Terminé**	**Mesures de rendement**	**Mécanisme de suivi**
DGC	améliorer les communications sur le développement durable au sein de l'organisation d'ici le 31 mars 2000	élaborer et instituer une stratégie et un plan d'action	31 mars 1999	✓		stratégie et plan de communications	vérification
DGFA		renforcer les équipes régionales-AC en vue de l'élaboration du SGE	30 septembre 1999	✓			
DGI DGC DGFA		élaborer un site Intranet DD pour améliorer les communications internes	31 mars 1999		✓	site intranet pour l'environnement et le développement durable	suivi sur InfoZone
						nombre d'utilisateurs	
DGFA DGC		intégrer les messages DD dans les bulletins ministériels	se poursuit		✓	nombre d'articles apparaissant dans **Interaction**	suivi manuel
DGFA		élaborer et distribuer les rapports annuels sur DD	31 mars 1999		✓	rapports annuels sur le rendement de la stratégie	vérification RRO
		élargir la participation dans les forums DD appropriés	se poursuit lorsque l'occasion se présente				
		utiliser le site Intranet pour consultations par les employés	31 mars 2000			quantité de commentaires reçus sur intranet	suivi sur InfoZone

Objectif: Inculquer connaissances et compétences à la direction et aux employés afin qu'ils contribuent au DD							
BPR	**Cibles**	**Plan d'action**	**Échéance**	**En cours**	**Terminé**	**Mesures de rendement**	**Mécanisme de suivi**
DGRH	élaborer des instruments de formation pour augmenter l'accès au développement durable général et à de l'information environnementale d'ici le 31 mars 2000	identifier les besoins en formation et en sensibilisation à l'environnement	31 mars 2000	✓		analyse des besoins	vérification
		intégrer les considérations DD dans la stratégie de formation et d'élaboration à l'intention des employés				intégrer le développement durable à la stratégie de formation et de perfectionnement	
		mettre des instruments de formation à la disposition des employés				nombre de modules de formation assistée par ordinateur sur le développement durable et leur accessibilité	

Objectif: Accroître les capacités internes pour mesurer et surveiller les effets des décisions et des activités relatives au DD des points de vue économique, social et environnemental

BPR	Cibles	Plan d'action	Échéance	En cours	Terminé	Mesures de rendement	Mécanisme de suivi
DGFA	définir des mesures de rendement des effets environnementaux prioritaires sur les activités de développement durable, d'ici le 31 mars 2000	identifier les mesures de performance des effets environnementaux prioritaires sur les opérations en collaboration avec le comité interministériel sur la mesure de la performance	31 mars 2000	✓		nombre de mesures de rendement définies à l'égard de l'incidence environnementale des activités	RRO validé par la direction générale ou la direction

Objectif: Promouvoir une amélioration continue

BPR	Cibles	Plan d'action	Échéance	En cours	Terminé	Mesures de rendement	Mécanisme de suivi
DGAM	examiner les possibilités d'amélioration du programme de développement durable d'ici le 31 mars 2001	élaborer des critères de vérification interne pour le programme DD	31 mars 1999		✓	critères de vérification interne pour le développement durable	vérifications
		mener une vérification interne du programme DD	31 mars 2001	✓		examen de la vérification interne ou du programme	examens des programmes
DGRH	encourager le succès	intégrer les contributions au DD dans les programmes de reconnaissance du Ministère	31 mars 2002	✓		nombre de reconnaissances pour une contribution exceptionnelle au développement durable et à l'environnement	processus de rapport pour les programmes de reconnaissance
		communiquer les succès au sein du Ministère	se poursuit		✓		publications

Objectif: Accentuer ou élaborer de nouveaux partenariats qui appuient les objectifs du développement durable

BPR	Cibles	Plan d'action	Échéance	En cours	Terminé	Mesures de rendement	Mécanisme de suivi
DGFA TOUS	améliorer les consultations auprès des principaux intervenants afin d'examiner les possibilités de développement durable d'ici le 31 mars 2000	élaborer et mettre en œuvre un projet visant à diversifier les consultations auprès des intervenants principaux	31 mars 2000	✓		nombre de sources de rétroaction grâce aux consultations	rapports de consultations
		continuer la participation aux comités interministériels sur le DD et sur la gestion de l'environnement	se poursuit		✓		

Objectif: Faciliter et encourager les contributions au DD de la part des clients, des employés et des partenaires							
BPR	**Cibles**	**Plan d'action**	**Échéance**	**En cours**	**Terminé**	**Mesures de rendement**	**Mécanisme de suivi**
DGFA	trouver les occasions de démontrer les valeurs et les efforts de l'organisation en vue d'un développement durable **Remarque** les engagements des directions générales seront inclus dans la mise à jour du programme de développement durable pour 2000-2003	revoir et consulter sur les occasions d'accroître la participation aux initiatives et activités écologiques appropriées : • les fournisseurs ou entrepreneurs • les autres ministères fédéraux aux postes frontaliers	à long terme	✓		plan d'action	RRO

BUT 2: Intégrer les questions de développement durable aux plans et aux processus de prise de décisions							
Objectif: Intégrer les facteurs socio-économiques et environnementaux dans l'ensemble des cadres ministériels globaux et des processus de prise de décisions							
BPR	**Cibles**	**Plan d'action**	**Échéance**	**En cours**	**Terminé**	**Mesures de rendement**	**Mécanisme de suivi**
DGAM	intégrer le développement durable dans le Plan d'entreprise et les cadres de gestion clés aux niveaux de l'organisation, des programmes et des opérations d'ici le 31 mars 2000	intégrer le DD dans la planification générale de l'entreprise et dans la présentation des rapports	31 mars 2000		✓	PE	RRO de la direction générale, validé
TOUS						plans d'activités des directions générales	RRO
DGAM		intégrer le DD dans le Plan d'action ministériel	31 mars 2000			plan d'action ministériel	RRO
		intégrer le DD à la vérification et à l'évaluation du programme	31 mars 2000		✓	secteur d'intérêt de la vérification interne et de l'évaluation du programme	rapports de vérification
TOUS		examiner les stratégies, les plans et les normes de services principaux de l'organisation, du programme et des opérations en vue d'y intégrer les responsabilités environnementales	à long terme/ se poursuit	✓		nombre de stratégies répondant aux exigences du développement durable	RRO des directions générales, validé
		élaborer un plan d'action pour intégrer le DD dans les principaux documents décisionnels (normes, procédures, lignes directrices, formation, ententes, protocoles d'entente, projets, services, spécifications de produit et contrats)	à long terme/ se poursuit	✓		nombre de plans et de processus opérationnels qui répondent aux exigences en matière de développement durable	RRO par les autorités fonctionnelles validé
DGAM		intégrer le DD dans la présentation des rapports	31 mars 2000		✓	systèmes de rapport de rendement	RRO

BUT 3: Réduire les effets environnementaux des opérations en appui au de développement durable							
Objectif: Favoriser la prévention de la pollution liée aux déchets solides, aux réservoirs de stockage, aux matières dangereuses et toxiques, aux substances appauvrissant la couche d'ozone, et aux émissions							
BPR	**Cibles**	**Plan d'action**	**Échéance**	**En cours**	**Terminé**	**Mesures de rendement**	**Mécanisme de suivi**
DGIDD DGM	achever un système de gestion de l'environnement pour la prévention de la pollution dans les activités organisationnelles d'ici le 31 mars 2002 • installations de garde prioritaires • parc automobile • acquisitions • gestion de l'information et des documents • travaux scientifiques et de laboratoire	achever les vérifications environnementales des questions et occasions dans les opérations : 27 installations de garde prioritaires, parcs automobiles, approvisionnements, gestion de l'information, travaux scientifiques et de laboratoire, publications	30 septembre 1999	✓		vérifications environnementales; engagements des ressources; systèmes de suivi	vérifications des systèmes de gestion de l'environnement
		prioriser les questions et occasions	30 septembre 1999	✓			
		identifier les mesures de performance communes		✓		mesures de rendement	
		intégrer les plans d'action environnementaux et les questions prioritaires dans les processus de planification opérationnelle en cours	31 mars 2000	✓		rapports	
		confirmer les rôles, responsabilités et obligations en vue de la gestion du SGE	31 mars 2000	✓			
		identifier les besoins en ressources à long et à court terme pour les questions prioritaires et les intégrer aux instruments de planification opérationnelle des ressources	31 mars 2000	✓			
		élaborer et intégrer les exigences de surveillance des questions prioritaires dans les systèmes appropriés	30 septembre 2001	✓			
		intégrer le processus d'examen du SGE dans les processus actuels d'examen de la performance opérationnelle	31 mars 2002				

Objectif: Favoriser la prévention de la pollution liée aux déchets solides, aux réservoirs de stockage, aux matières dangereuses et toxiques, aux substances appauvrissant la couche d'ozone, et aux émissions							
BPR	**Cibles**	**Plan d'action**	**Échéance**	**En cours**	**Terminé**	**Mesures de rendement**	**Mécanisme de suivi**
DGIDD	élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des plans de gestion des déchets solides pour les installations de garde prioritaires d'ici le 31 mars 2000	mener des vérifications de déchets solides dans les installations prioritaires comme le recommandent les vérifications environnementales	31 décembre 1999		✓	nombre d'installations de garde participant au programme de gestion des déchets solides	vérifications, SAE, RRO
		élaborer et mettre en œuvre des plans d'action et des systèmes de surveillance pour la réduction des déchets	PE/RPP du printemps 2001	✓		poids de déchets détournés du site d'enfouissement chaque année	
		surveiller et faire état du progrès annuellement	RRO de l'automne 2002 et chaque année				
	mettre en œuvre des mesures pour minimiser l'enfouissement des déchets liés à des projets de construction et de démolition avant l'an 2002	intégrer l'exigence pour l'entrepreneur de fournir des plans de réduction des déchets dans les grands projets de construction ou de démolition	31 mars 2002	✓		plans de réduction des déchets intégrés aux contrats et aux spécifications de construction et de démolition	vérifications
DGM	réduire de 5 % les émissions des véhicules dans les parcs, avant 2000, en utilisant les chiffres de 1990 comme référence (31 mars 2000)	convertir 75 % du parc automobile pour les véhicules acquis durant l'exercice financier commençant le 1er avril 1999 75 % des véhicules utiliseront des carburants de remplacement d'ici le 1er avril 2004	31 mars 2000		✓	quantité d'émissions nombre de véhicules convertis	outils du parc vérifications
DGM	accroître les acquisitions écologiques de 5 % d'ici 2001, en utilisant les chiffres de 1999 comme référence (31 mars 2001)	mettre au point une politique d'approvisionnement écologique	terminé en 1998		✓	politique sur les acquisitions écologiques nombre de spécifications comportant des énoncés écologiques	vérifications RRO
		définir les indicateurs de performance en matière d'approvisionnement		✓		augmentation du pourcentage d'acquisition d'éco-produits	SAE
		établir des systèmes de surveillance en matière d'approvisionnement		✓		valeur monétaire des acquisitions écologiques	
		élaborer un plan d'action pour accroître les approvisionnements écologiques	31 mars 2001				

Objectif: Favoriser la prévention de la pollution liée aux déchets solides, aux réservoirs de stockage, aux matières dangereuses et toxiques, aux substances appauvrissant la couche d'ozone, et aux émissions							
BPR	**Cibles**	**Plan d'action**	**Échéance**	**En cours**	**Terminé**	**Mesures de rendement**	**Mécanisme de suivi**
DGIDD	collaborer avec TPSGC et les autres locataires afin de réduire la pollution dans les installations louées	collaborer avec TPSGC et les partenaires fédéraux pour augmenter la participation aux programmes de recyclage et de détournement des déchets visant à réduire les déchets de bureau et les ramener à une norme acceptable, là où c'est possible surveiller et en faire état à tous les ans	se poursuit lorsque l'occasion se présente	✓		nombre d'installations louées participant aux programmes environnementaux	rapports de TPSGC
DGIDD	améliorer les réservoirs de stockage selon la stratégie de gestion et le plan d'action de 1998	améliorer les réservoirs de stockage enregistrés	31 mars 2001	✓		nombre de réservoirs de stockage enregistrés améliorés	RRO vérifications
		surveiller et faire état du progrès	chaque année		✓		
Objectif: Favoriser l'utilisation efficace des ressources : énergie, eau, papier							
BPR	**Cibles**	**Plan d'action**	**Échéance**	**En cours**	**Terminé**	**Mesures de rendement**	**Mécanisme de suivi**
DGIDD	élaborer et mettre en œuvre un système de gestion de l'environnement pour l'utilisation des ressources d'ici le 31 mars 2002 - énergie - eau - papier	achever les vérifications environnementales des questions et occasions dans les opérations : 27 installations de garde prioritaires, parcs automobiles, approvisionnements, gestion de l'information, travaux scientifiques et de laboratoire, publication	31 mars 1999	✓		vérifications environnementales engagements des ressources systèmes de suivi	vérifications des systèmes de gestion de l'environnement
		prioriser les questions et occasions	30 septembre 1999	✓		mesures de rendement	
		intégrer les plans d'action environnementaux des questions prioritaires dans les processus de planification opérationnelle en cours	31 mars 2000	✓		rapports	
		confirmer les rôles, responsabilités et obligations concernant la gestion du SGE	31 mars 2000	✓			
		intégrer les besoins en ressources à long et à court terme des questions prioritaires dans les instruments de planification opérationnelle des ressources	31 mars 2000	✓			

Objectif: Favoriser l'utilisation efficace des ressources : énergie, eau, papier							
BPR	**Cibles**	**Plan d'action**	**Échéance**	**En cours**	**Terminé**	**Mesures de rendement**	**Mécanisme de suivi**
		élaborer ou intégrer des exigences de surveillance en matière de ressources des questions prioritaires dans les systèmes appropriés	30 septembre 2001	✓			
		intégrer le processus d'examen du SGE dans les processus actuels d'examen de la performance opérationnelle	31 mars 2002				
DGM	élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion afin de réduire la consommation de papier de 5 % à 10 % d'ici le 31 décembre 2001	élaborer et mettre en œuvre un plan d'action	31 décembre 1999			poids de papier consommé chaque année	SAE RRO
		élaborer ou intégrer les exigences de surveillance concernant la consommation du papier dans les systèmes de surveillance					
		surveiller et faire état du progrès	RRO de l'automne 2001 et chaque année				
DGIDD	élaborer et mettre en œuvre des mesures pour les nouveaux projets d'immobilisations, d'ici le 31 mars 2002	élaborer et communiquer les meilleures pratiques écologiques de gestion des projets de construction pour veiller à ce que les spécifications de projets d'immobilisations comprennent : les mesures et produits de conservation de l'énergie et de l'eau	31 mars 2000			meilleures pratiques de gestion	vérifications RRO
		adopter le nouveau Répertoire canadien des devis (écologiques) pour les projets de construction	lorsqu'elles sont disponibles			spécifications du produit et de la conception pour les projets d'immobilisations	
		surveiller et faire état du progrès	chaque année				
DGIDD	élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des plans de gestion énergétique pour les installations de garde prioritaires, d'ici le 31 mars 2000 afin de réduire la consommation d'énergie aux niveaux recommandés selon les besoins opérationnels	élaborer et communiquer les meilleures pratiques de gestion de l'efficacité énergétique dans les installations de garde	31 mars 2000	✓		nombre total d'installations ou d'immeubles	SAE RRO

Objectif: Favoriser l'utilisation efficace des ressources : énergie, eau, papier							
BPR	**Cibles**	**Plan d'action**	**Échéance**	**En cours**	**Terminé**	**Mesures de rendement**	**Mécanisme de suivi**
		mener des vérifications énergétiques dans les installations de garde prioritaires pour identifier des cibles réalisables	31 décembre 1999	✓		nombre de vérifications énergétiques réalisées par catégorie	
		confirmer les mesures de performance, les systèmes de surveillance et le protocole entourant la présentation des rapports	31 mars 2000			nombre d'installations ayant des plans d'économie énergétique	
		élaborer et mettre en œuvre des stratégies de gestion énergétique et des plans d'action dans les installations prioritaires en vue d'atteindre les cibles de réduction	pour le PE/RPP du printemps 2000	✓		quantité d'énergie consommée chaque année (GJ/année)	
		surveiller et faire état du progrès	pour le RRO de l'automne 2001 et chaque année			nombre de projets de construction et de rénovation utilisant les spécifications d'économie d'énergie	
DGIDD	élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des plans de gestion de l'eau pour les installations de garde prioritaires d'ici le 31 mars 2001, afin de réduire la consommation d'eau aux niveaux recommandés selon les besoins opérationnels	élaborer et communiquer les meilleures pratiques de gestion de l'utilisation efficace de l'eau dans les installations de garde	31 mars 2000			nombre total d'installations et d'immeubles nombre de vérifications de la consommation d'eau réalisées par catégorie	SAE RRO
		mener des vérifications sur la consommation dans les installations de garde prioritaires pour identifier des cibles réalisables	31 décembre 2000			nombre d'installations ayant des plans d'économie d'eau	
		confirmer les mesures de performance, les systèmes de surveillance et le protocole entourant la présentation de rapports	31 mars 2001			quantité d'eau consommée chaque année (M^3/année)	
		élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des plans de gestion des eaux dans les installations prioritaires	31 décembre 2000 pour le PE/RPP de 2001			nombre de projets de construction et de rénovation utilisant les spécifications d'économie d'eau	
		surveiller et faire état du progrès	pour le RRO de l'automne 2002 et chaque année				

Objectif: Favoriser l'utilisation efficace des ressources : énergie, eau, papier							
BPR	**Cibles**	**Plan d'action**	**Échéance**	**En cours**	**Terminé**	**Mesures de rendement**	**Mécanisme de suivi**
DGIDD	élaborer et mettre en œuvre des mesures pour rendre plus écologiques les installations louées, en collaboration avec TPSGC et les autres locataires, lors du renouvellement ou de l'examen des ententes (un calendrier sera élaboré en consultation avec TPSGC et les autres locataires)	collaborer avec les fournisseurs de services et les partenaires fédéraux pour accroître la participation aux programmes environnementaux appropriés surveiller et faire état du progrès annuellement	se poursuit	✓		nombre d'installations louées participant aux programmes environnementaux	rapports de TPSGC

Objectif: Améliorer la gestion des obligations environnementales en cours et réduire la possibilité de risques futurs							
BPR	**Cibles**	**Plan d'action**	**Échéance**	**En cours**	**Terminé**	**Mesures de rendement**	**Mécanisme de suivi**
DGFA DGDAPC	se conformer aux lois et aux règlements fédéraux dans les installations de garde d'ici le 31 décembre 2000 : • Loi sur les carburants de remplacement • Loi canadienne sur l'évaluation environnementale • Enregistrement des règlements sur les réservoirs de stockage • Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone • Règlement sur les halocarbures	examiner la conformité des règlements dans 27 installations de garde prioritaires pour identifier, caractériser et évaluer la nature des écarts en matière de conformité	31 mars 1999		✓	nombre de rapports d'inobservation	vérifications RRO rapports du PRI
		prioriser les questions d'observance identifiées dans l'examen environnemental et élaborer options et stratégies pour combler l'écart des questions prioritaires	31 décembre 1999	✓		vérifications environnementales	
		élaborer des plans d'action	pour le PE/RPP du printemps 2000	✓			
		faire état du progrès	pour le RRO de l'automne 2001				
DGFA DGDAPC	élaborer et mettre en œuvre un plan d'action pour gérer les risques associés aux matières et aux déchets dangereux dans les grandes installations de garde d'ici le 31 mars 2001	examiner et prioriser les occasions d'accentuer la gestion des matières dangereuses dans les installations prioritaires	31 mars 2000	✓		plans d'action	vérifications RRO

Objectif: Améliorer la gestion des obligations environnementales en cours et réduire la possibilité de risques futurs							
BPR	**Cibles**	**Plan d'action**	**Échéance**	**En cours**	**Terminé**	**Mesures de rendement**	**Mécanisme de suivi**
		élaborer et mettre en œuvre des plans d'action des questions prioritaires au besoin	pour le PE/RPP du printemps 2001			PRUE	
		faire état du progrès	pour le RRO de l'automne 2002				
DGIDD	élaborer et mettre en œuvre des plans d'action pour les lieux contaminés prioritaires d'ici le 31 décembre 2003	diriger des évaluations de la phase I pour les installations de garde prioritaires	31 décembre 2000	✓			vérifications RRO
		mettre au point un répertoire, classifier et prioriser les problèmes liés aux lieux contaminés (réels ou suspects)	31 décembre 2001	✓		inventaire ou classification de la contamination réelle ou présumée dans les installations de garde prioritaires	
		diriger les évaluations de la phase II pour les installations prioritaires	31 décembre 2002	✓		nombre d'évaluations de la phase II réalisées	
		élaborer des plans d'action pour les sites prioritaires	31 décembre 2003	✓		plans d'action	
DGI	élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion pour les installations de garde prioritaires d'ici le 31 décembre 2001 pour minimiser la possibilité d'émissions et diminuer l'inventaire de matériel contenant des SACO	remplacer les imprimantes, telles que les STK6100 et 5000 qui utilisent CFC pour leurs cuiseurs en conformité avec le Programme canadien de la protection de la couche d'ozone	juillet 1999		✓	nombre d'imprimantes retirées nombre d'installations ayant un répertoire de base quantité de SACO dans le matériel	vérifications RRO
DGFA		élaborer un répertoire du matériel contenant de ces substances dans les installations de garde prioritaires	31 décembre 2000	✓		nombre d'émission de SACO	
		élaborer et mettre en œuvre des plans d'action en matière de substances appauvrissant la couche d'ozone pour les questions prioritaires	31 décembre 2001	✓		nombre de plans de gestion des SACO	
DGFA	Éliminer l'utilisation graduelle de halon dans les installations de l'État (un calendrier sera établi en collaboration avec TPSGC)	élaborer un plan de remplacement pour l'élimination graduel des systèmes à base d'halon dans les sites prioritaires en consultation auprès de TPSGC	31 décembre 2000			quantité de halon dans le service	rapports de TPSGC

Annexe 2 : Représentants du DD au 31 mars 2000

Direction générale ou direction	Nom	Poste	Téléphone
Direction générale des finances et de l'administration	D. G. J. Tucker	SC et BPR pour le programme de développement durable	(613) 952-8668
▪ Direction des publications	Larry McElroy	Directeur, Direction des publications	(613) 954-9302
▪ Direction de la gestion du matériel	Ken Cierpicki	Directeur intérimaire, Division de la planification et de l'élaboration des opérations	(613) 957-4460
▪ Direction de la gestion de l'information	Sue Dalati	Directeur intérimaire, Direction de la gestion de l'information	(613) 957-7570
▪ Direction du soutien aux télécommunications et aux programmes	Phil Errett	Directeur intérimaire, Soutien aux télécommunications et aux programmes, An 2000 et NGC	(613) 562-6101
▪ Direction des travaux scientifiques et de laboratoire	André Lawrence	Directeur général, Direction des travaux scientifiques et de laboratoire	(613) 954-4112
▪ Direction de la sécurité	Jocelyn Malo	Directeur, Direction de la sécurité	(613) 957-2269
▪ Direction de la gestion des ressources	Ralph Armorer	Directeur, Division des services des ressources	(613) 957-7335
▪ Direction de l'administration financière	Michel Bernard	Directeur, Politique financière, systèmes et contrôle	(613) 957-7343
▪ Direction de la gestion des immobiliers et du développement durable	Suzanne Parent	Directeur général, Direction de la gestion des immobiliers et du développement durable	(613) 954-8330
Direction générale de l'informatique		Directeur intérimaire, Planification et analyse des investissements	(613) 954-8998
Direction générale de la politique et de la législation	Aileen Conway	Directeur, Division de l'élaboration de la politique	(613) 941-4572
Direction générale des communications	Pat Toth	Chef, Finances et administration	(613) 946-1450
Direction générale des cotisations et des recouvrements	Lynn Ménard	Directeur, Soutien de la planification et de la gestion financière	(613) 954-7303
Direction générale des ressources humaines	Elizabeth Shaver	Directeur, Gestion stratégique, recherche et systèmes	(613) 954-8184
Direction générale des affaires des entreprises	Ray Hurtubise	Gestionnaire, Services de gestion et administration	(613) 954-6972
Direction générale des douanes et de l'administration des politiques commerciales	Lorne Lawson	Directeur, Direction de la gestion et de la coordination des activités	(613) 954-7280
Direction générale des appels	Peter Meerburg	Directeur, Division de la politique et des programmes	(613) 957-2225
Direction générale de la validation, de l'exécution et de la recherche sur l'observation	Elizabeth Fagan	Gestionnaire, Section de la planification, et Division de la planification et analyse des programmes	(613) 957-7907
Région de l'Atlantique	Anna LeBlanc	Conseiller des finances et de l'administration	(902) 426-1824

Région du Québec	Claude Philippe	Agent de projet et coordonnateur de l'environnement	(514) 283-2464
Région du Nord	Gwen Lévesque	Conseiller des finances et de l'administration	(613) 991-6929
Région du Sud de l'Ontario	Steve Hertzberg	Directeur, Finances et administration	(905) 566-6503
Région des Prairies	Clarence Weiss	Gestionnaire régional, Finances et administration	(403) 292-8571
Région du Pacifique	Larry Metz	Directeur, Finances et administration	(604) 666-0457

Pensez à recycler!